



Zone d'Intervention
du C.M.P. de Lannion

C.M.P. de Lannion

7 rue de Kérampont | 22300 Lannion
Tel. 02 96 37 47 08 | Fax 02 96 46 59 96
cmp.lannion@fondationbonsauveur.fr
www.fondationbonsauveur.fr

Jours d'Ouverture :

CMP : Lundi 9h00-19h00
Mardi au vendredi 9h00-18h00
Samedi de 8h10-12h00

CATTP : Lundi au vendredi 9h00-16h30

Urgence : 02 96 05 70 78

Fondation Bon Sauveur | Services Communication | Mai/Janvier 2020

*Centre
Médico
Psychologique
de Lannion*



Centre Médico Psychologique de Lannion



Qu'est ce qu'un CMP ?

C'est un lieu :

- d'accueil, d'écoute et d'accompagnement soignant ;
- de consultation médico-psychologique et d'accueil infirmier ;
- de soins à proximité de son domicile.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) constituent le pivot de la prise en soins dans le domaine de la psychiatrie sur le territoire de Lannion.

Ils sont chargés d'organiser :

- les actions de prévention et de diagnostic,
- les soins ambulatoires,
- les interventions à domicile.

C'est à partir de ce pivot que s'organisent les actions extra-hospitalières et que s'élaborent les projets individuels visant à éviter les hospitalisations ou à en réduire la durée.

Qui y intervient ?

Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute :

- **psychiatres** (sur rendez-vous),
- **assistant de service social** (sur rendez-vous jeudi et vendredi)
- **psychologues** (sur rendez-vous)
- **équipe infirmière** qui assure l'accueil et les soins infirmiers.

En cas d'urgence :

En dehors des heures d'ouverture du CMP, s'adresser aux Urgences du Centre Hospitalier de Lannion, présence d'une infirmière de l'**Antenne Médico-Psychologique (AMP)** 24h/24 et 7j/7 au **02 96 05 70 78**

Qui peut s'adresser au CMP ?

Toute personne souffrant de difficultés psychologiques ou souhaitant venir en aide à une personne en détresse psychologique.



Comment prendre contact ?

- par téléphone ou par courrier,
- en se rendant sur place aux jours d'ouverture.

Quelle prise en charge des soins ?

Les soins sont intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale.